

ISGF

International Scout and Guide Fellowship
(An organization for adults)



AISG

Amitié Internationale Scoute et Guide
(Une organisation pour adultes)

Déclaration conjointe OMMS-AISG

1. Mission et nature des deux organisations

L'OMMS et l'AISG sont deux organisations séparées ayant des objectifs différents mais en rapport entre eux. Leurs missions respectives sont les suivantes:

L'Organisation Mondiale du Mouvement Scout (OMMS) est une organisation indépendante, à caractère non politique, non gouvernementale, dont le but est de promouvoir le Mouvement scout dans le monde entier en assurant son unité et la compréhension de son but et de ses principes, en facilitant son expansion et développement et maintenant son caractère spécifique. Le Mouvement scout est un mouvement éducatif pour les jeunes, fondé sur le volontariat; c'est un mouvement à caractère non politique, dont le but est de contribuer au développement des jeunes en les aidant à réaliser pleinement leurs possibilités physiques, intellectuelles, affectives, sociales et spirituelles, en tant que personnes, que citoyens responsables et que membres des leurs communautés locales, nationales et internationales, conformément aux buts, principes et méthode tels qu'ils ont été conçus par le Fondateur. Les adultes sont une composante intrinsèque de l'OMMS dans la mesure où ils fournissent un appui direct ou indirect aux jeunes dans les OSN, selon et en utilisant la méthode scout.

L'Amitié Internationale Scoute et Guide (AISG) est une organisation pour adultes à l'appui de l'OMMS et de l'AMGE, basée sur les idéaux et principes scouts et guides exprimés dans la Promesse et la Loi et ouverte à des anciens membres des organisations de l'OMMS et de l'AMGE, et à des adultes qui n'ont pas eu la possibilité d'être des Scouts ou des Guides dans leur jeunesse ou d'être des Responsables scouts et guides actifs. Ses buts sont d'aider ses membres à mettre en pratique les valeurs apprises dans les mouvements des jeunes, dans une perspective d'appui actif à l'OMMS et à l'AMGE, de service à l'intérieur de leurs communautés et d'un développement personnel continu. Il est possible que des adultes ayant dans leur OSN ou OM un rôle d'appui aux membres jeunes décident aussi d'appartenir à l'AISG en tant qu'affiliation supplémentaire et volontaire, pourvu qu'ils comprennent que leur appartenance à l'AISG a une nature entièrement différente du service des Responsables scouts ou guides actifs.

2. Idéaux partagés

Les deux organisations conviennent que leurs idéaux partagés constituent le meilleur fondement de leur coopération.

3. Politique mondiale des adultes dans le Scoutisme

L'AISG reconnaît qu'une des priorités essentielles de l'OMMS est la Politique mondiale des adultes dans le scoutisme en tant que programme systématique de gestion des ressources adultes pour améliorer l'efficacité, l'engagement et la motivation des Chefs scouts. L'AISG considère que le rôle de ses propres adultes est distinct de celui des adultes dans l'OMMS.

4. Statut auprès des organisations internationales

Avant de rechercher un statut particulier auprès de tiers, en particulier des organisations internationales, qu'elles soient intergouvernementales ou non gouvernementales, l'AISG consultera l'OMMS et ne poursuivra le processus qu'avec le consentement de celle-ci.

5. Présentation et politique de relations publiques

Dans sa propre présentation et dans sa politique de relations publiques l' AISG s'efforcera d'éviter l'adoption de terminologies ou plans d'action ou de mener des activités qui seraient contraire aux terminologies, plans d'actions ou activités des organes de l'OMMS, ou qui seraient en concurrence avec eux, ou qui pourraient engendrer une confusion de rôles, responsabilités ou compétences avec ces mêmes organes.

6. Rapports avec des organisations non reconnues

L' AISG, conformément au principe d'appui actif à l'OMMS, cherchera, aussi bien au niveau international qu'à celui national, de limiter sa coopération à des organisations scoutées (OSN) reconnues par l'OMMS et évitera toute relation formelle avec des organisations « scoutées » non reconnues.

7. Rapports avec les Organisations membres nationales

L'OMMS et l' AISG s'engagent à traiter les problèmes surgissant au niveau national en accord avec les principes contenus dans cette déclaration.

8. Structures pour la liaison et la coopération

L'OMMS et l' AISG sont d'avis que certaines des clauses des Statuts de l' AISG sont importantes pour assurer une coopération harmonieuse entre les deux organisations, en particulier en ce qui concerne les points 3, 4, 5 et 6 ci-dessus. Il s'agit, en particulier, de la présence d'un membre du Comité mondial de l' AISG avec droit de vote nommé par le Comité mondial du Scoutisme, et de la nécessité pour les Membres de l' AISG (appelés ANSG) d'obtenir la reconnaissance de leurs OSN respectives, non seulement au moment de leur fondation, mais de façon permanente. La décision du Comité mondial de l'OMMS de nommer un de ses membres pour assurer la liaison avec l' AISG est tout aussi importante à ce sujet.

9. Invitations réciproques

L'OMMS et l' AISG continueront à échanger des invitations à leurs Conférences mondiales et régionales, ouvrant par là un truchement supplémentaire pour développer leur compréhension réciproque et leur coopération.

10. Appui par l' AISG à l'OMMS et aux OSN

L'OMMS reconnaît l'appui donné par l' AISG à la fois au niveau mondial par son Fond de Développement International et au niveau national par de différentes initiatives mises en œuvre par les ANSG en coopération avec leurs OSN respectives.

Signé et daté

Simon Hang-Bock Rhee
Président, Comité mondial du scoutisme

Brett D. Grant
Président, Comité mondial de l' AISG